

le bulletin d'adhésion

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Tel. dom. : _____ Tel. port. : _____

Email : _____

Conseil local : _____

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____ Nom de l'établissement _____ Classe _____

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

Adhésion [une adhésion par famille]

• Si vous avez acquitté votre cotisation dans un autre conseil FCPE, précisez lequel.....

• Un bulletin par établissement.....

Cotisation annuelle*

[Revue des Parents incluse]*

16,35

Abonnement

• Lettre La Famille et l'École

12,96

Total

29,31

• Remettez votre bulletin à votre conseil local [A] ou envoyez-le au conseil départemental [B]

Si vous souhaitez

Participer aux activités

Être candidat(e) au conseil d'élèves

Être candidat(e) au conseil d'élève maternelle-élémentaire

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP)

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

Un reçu don aux œuvres. Précisez le nom du bénéficiaire :

Prenez contact avec la fcpe locale ou départementale

Être vous adhérent en 2007-2008 ?

Le montant de votre adhésion donne lieu sur demande à la déduction d'un reçu don aux œuvres qui permet une réduction d'impôt égale à 66% de la somme versée, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

DATE ET SIGNATURE

à conserver

Conseil Départemental des Parents d'Élèves FCPE Charente-Maritime

- 100 conseils locaux,
- 7 200 adhérents,

• 5 postes au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale,

• 5 postes sur 8 pour représenter les parents au Conseil Académique.

FCPE : des parents au service des parents

- Dans les établissements scolaires : conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe,
- Dans les commissions départementales : bourses, transports, appel, affectation....
- Par la formation et l'information des parents d'élèves, délégués et élus,
- Lors des discussions avec les pouvoirs publics (préfet, inspecteur d'académie, élus...),
- Par toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves (information, bourses aux livres...)

Prenez contact avec la FCPE locale ou départementale

A

M LANGLAIS
12 RUE DE L'AIR MARIN
17139 DOMPIERRE/MER
05.46.67.21.58

B

CDPE 17
3, rue Jean-Baptiste Charcot
17000 LA ROCHELLE
Tél. 05.46.45.44.77
Fax 05.46.34.29.05
E-mail : fcpe.cdpe.17@free.fr
Les bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30
www.fcpe17.fr